

3B. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°1

Version pour arrêt, Plan 1

LAMMERVILLE

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 3 4 5
C.O.

DOCUMENT DE TRAVAIL -
VERSION POUR ARRÊT -
MAI 2025



1. HABILLAGE

- Limite parcellaire
- Bâti

- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques

2. ZONAGE

- Ub1 : zone urbaine appliquée sur les centres-bourgs des communes "pôles d'appui" et "villages" et sur les zones à dominante résidentielle des communes "pôles d'équilibres"
- Up : zone urbaine au caractère patrimonial d'intérêt

3. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)



